



A la demande du Ministre wallon de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, l'asbl Nitrawal coordonne la mise en place d'une Charte Etang à Virelles. Nitrawal travaille en étroite collaboration avec la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement de la Région wallonne, l'Administration communale de Chimay, la Fédération Wallonne de l'Agriculture, le Cabinet du Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, et avec Virelles-Nature, gestionnaire de la réserve naturelle de l'étang.

Contact et information : Nitrawal 071/68 55 53



Avec le soutien
de la



Graphisme: www.cerise.be

Editeur responsable : Nitrawal, 47 Chaussée de Namur, 5030 Gembloux.

Virelles

Charte Etang



Un engagement volontaire pour
préserver son environnement et
sa région.

Charte Étang

Le **bassin versant** de l'étang de Virelles est situé au nord-est de Chimay. Il se situe autour de l'étang sur une surface de 3000 ha dont la moitié est couverte par la forêt et l'autre moitié par les terres agricoles. Trois ruisseaux principaux se jettent dans l'étang ; les eaux de l'étang se déversent dans l'Eau Blanche.

Les ruisseaux du bassin versant recueillent les eaux de pluie, les excès d'engrais éventuels, les rejets d'eaux usées domestiques, et les transportent vers l'étang. Ces apports entraînent un excès d'azote et de phosphore dans l'eau, d'où une prolifération d'algues et la destruction de la faune et de la flore aquatique : c'est le phénomène d'**eutrophisation**. Toute activité humaine a donc un impact sur la qualité de l'eau des ruisseaux et de l'étang.

L'**eutrophisation** est une forme singulière mais naturelle de pollution de certains écosystèmes aquatiques. Elle se produit lorsque le milieu reçoit trop de matières nutritives (azote, phosphore,...). Des algues microscopiques assimilent ces matières et se développent abondamment en puisant l'oxygène de l'eau. L'appauvrissement en oxygène de l'eau entraîne la mort des plantes, des poissons et des autres animaux aquatiques.

Un **bassin versant** est l'ensemble du territoire qui recueille les eaux de pluie pour les concentrer dans un ruisseau. Il possède des frontières naturelles appelées « lignes de partage des eaux ». Les précipitations qui tombent sur un versant se concentrent dans les ruisseaux pour finalement rejoindre l'étang.

Pourquoi une charte ?

L'objectif principal de cette Charte est de mettre en place un ensemble d'actions sur le bassin versant qui empêcheront toute nouvelle dégradation de la qualité de l'eau en préservant l'environnement. Pour cela la Charte doit regrouper tous les acteurs.

Qui est concerné ?

Les acteurs du bassin versant sont toutes les personnes qui sont en relation de près ou de loin avec l'étang. Que ce soient les pouvoirs locaux ou régionaux, les gestionnaires de la réserve naturelle, les riverains ou les personnes qui ont une activité économique sur le bassin versant, chacun peut participer à la Charte à son niveau et donc améliorer la qualité de l'eau et de l'environnement.

Comment s'engager ?

Les acteurs choisissent d'abord de réaliser une ou plusieurs actions favorables à l'environnement. Ensuite, ils s'engagent en signant la Charte Etang. Chaque acteur a la possibilité de bénéficier de l'encadrement gratuit de Nitrawal lors de la réalisation de ses actions.

La participation à cette charte est un engagement volontaire, un contrat moral, qui prouve l'intérêt de chacun à préserver son environnement et sa région.

Objectifs et propositions d'actions de la Charte Etang

Objectif 1 - Lutter contre l'eutrophisation des ruisseaux et de l'étang

Gestion du site

- Planter des saules pour l'épuration des eaux le long du Ry du Fond des Sarts, à l'est de l'étang.
- Créer des infrastructures d'épuration primaire d'eaux domestiques à l'ouest de l'étang.
- Oxygéner les eaux de l'étang par l'installation d'hydroliennes.
- Faucher les roseaux dans les fossés périphériques à l'ouest de l'étang pour augmenter leur efficacité épuratoire...

Eaux usées domestiques

- Utiliser des produits d'hygiène et d'entretien plus respectueux de l'environnement.
- Réduire la consommation de l'eau par un changement des habitudes, un meilleur appareillage, une vérification des installations.
- Epurer les rejets domestiques par création de lagunes, de stations d'épuration individuelle.
- Valoriser les déchets verts et ménagers par le compostage...

Agriculture

- Eviter les rejets directs dans les eaux : clôtures, haies, abreuvoirs, bandes prairie extensive...
- Limiter les rejets indirects : optimiser le potentiel de rendement des prairies, réaliser au moins une fauche, mise aux normes des infrastructures de stockage des effluents...

Objectif 2 – Favoriser une gestion participative des acteurs pour leur patrimoine

- Mettre en place une plate-forme de gestion participative.
- Constituer une cellule d'aide technique et de soutien aux projets.
- Procéder à des concertations pour les aménagements locaux...

Objectif 3 – Promouvoir l'information et la sensibilisation

- Organiser des formations et conférences thématiques (compostage, gestion écologique du jardin, entretien des haies, gestion des ruisseaux,...), des démonstrations de matériel et visites.
- Diffuser toute information relative aux législations en vigueur (épuration des eaux usées domestiques, agriculture, réserves naturelles...).
- Informer les participants à la Charte et les habitants de la Commune des résultats et de l'état d'avancement...

Virelles

